



## MARCHES PUBLICS

### Marché de Fournitures à bon de commande « impression des supports éditions du PNRA »

#### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

#### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

##### Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : <b>Parc naturel régional d'Armorique</b>	Pouvoir adjudicateur : <b>Madame Françoise PERON, Présidente</b>
Adresse : <b>15 Place aux foires, BP 27</b>	Code postal - ville <b>29590 LE FAOU</b>
Téléphone : <b>02.98.81.90.08</b>	Dossier suivi par : <b>E BERTHOU (technique), M-J LEZENVEN (administratif)</b>
Télécopieur : <b>02.98.81.16.30</b>	Adresses de courrier électronique :  eric.berthou@pnr-armorique.fr  marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

**Date et remise des offres : jeudi 24 mars 2016 à 12 Heures**

## **ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION**

### **A.Type / forme du marché :**

- Marché de fournitures, passé selon les articles 28 et 77 du code des marchés publics.
- Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG fournitures courantes et de services en vigueur.

Les fournitures du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins.

### **B.Objet du marché :**

- Publication de différents documents du Parc naturel régional d'Armorique

La consultation est scindée en 5 lots + 1 lot optionnel

- lot 1 : affiches
- lot 2 : flyers
- lot 3 : cartons d'invitations
- lot 4 : livrets
- lot 5 : journal du Parc
- lot 6 (optionnel) : dépliants

Les candidats pourront soumissionner sur un, plusieurs ou la totalité des lots.

Un même candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par lot. L'attribution s'effectuera par lots séparés.

Dans le cas où un candidat serait attributaire de plusieurs lots, le contrat pourra regrouper l'ensemble des lots.

Pas de variante.

### **C.Forme du prix :**

Marché de fournitures, traité à prix ferme, actualisable

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage. De même, les prix comprennent les frais de transport et de déchargement.

Les fournitures seront réglées par application des prix unitaires nets aux quantités livrées.

## **D. Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une période initiale de 6 mois à compter de la notification du marché par lettre recommandée.

## **E. Dépôt des offres :**

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,

15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Date limite de réception des offres : **jeudi 24 mars 2016 à 12 Heures (heure limite de dépôt)**

## **Modalités de réponse :**

- dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
- envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception

Mentionner sur l'enveloppe « **Consultation pour impression des supports éditions du PNRA - lot n°** » **NE PAS OUVRIR.**

## **F. Pièces à fournir :**

- l'acte d'engagement complété et signé par le candidat, accompagné du ou des bordereau(x) complété(s) selon les prescriptions du cahier des charges et des fiches produits,
- la lettre de candidature et la déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr), (thème marchés publics),
- les attestations fiscales et sociales,
- une présentation de l'entreprise,
- une liste des prestations analogues fournies au cours des 3 dernières années,
- un échantillon imprimé par lot,
- le cahier des charges,
- le règlement de consultation.

### **ARTICLE 3 : JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Qualité des produits / Démarche environnementale 40 %
2. Prix 40 %
3. Délais / réactivité / services 20 %

Les critères 1 et 3 sont pondérés de la manière suivante :

- Critère 1 : qualité des produits / démarche environnementale 40 %
  - Sous-critère 1 : éco-impression 20 %
  - Sous-critère 2 : modalité de mise en œuvre 10 %
  - Sous-critère 3 : qualité du papier proposé 10 %
- Critère 3 : délais / réactivité / services 20 %

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Les candidats non retenus en sont informés conformément au I de l'article 80.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_